



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 6 juin 2006 — N° 38

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 08.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 205 Loi concernant la Municipalité de Cacouna

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 311-20060606)

M. Dumont (Rivière-du-Loup) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant la Municipalité de Cacouna.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 205 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

6 juin 2006

Copie d'une lettre, en date du 5 juin 2006, qu'il a adressée à M. Alain Poirier directeur national de la Santé publique et sous-ministre adjoint de la Santé publique au ministère de la Santé et des Services sociaux, et à M. Richard Massé, président-directeur général de l'Institut national de santé publique, relativement à un rapport du coroner René Charest du 2 juin 2006 concernant le décès par noyade d'une adolescente de 13 ans.

(Dépôt n° 312-20060606)

Dépôts de rapports de commissions

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 28, 29 et 30 mars 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 89, Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée et modifiant d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 313-20060606)

M. Brodeur (Shefford), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec : les 20 et 21 septembre 2005 à Montréal ; le 29 septembre 2005 à Gatineau ; le 13 octobre 2005 à Sherbrooke ; le 27 octobre 2005 à Saguenay ; le 2 novembre 2005 à Québec ; le 3 novembre 2005 à Rimouski ; le 9 novembre 2005 à Trois-Rivières ; les 10 et 16 novembre 2005 ainsi que les 24, 25 et 26 janvier 2006 à Québec. La commission a également tenu 19 séances de travail entre le 26 août 2004 et le 25 mai 2006. Ce rapport contient 33 recommandations ;

(Dépôt n° 314-20060606)

Le compte rendu de la participation d'une délégation de la Commission de la culture à une mission d'étude en Belgique et en France, du 5 au 10 février 2006, dans le cadre du mandat d'initiative sur le patrimoine religieux du Québec.

(Dépôt n° 315-20060606)

6 juin 2006

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 7 décembre 2005, ainsi que les 16 mars, 5 avril et 24 mai 2006, a tenu des séances de travail afin d'assurer les suivis du mandat relatif à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la Société d'habitation du Québec.

(Dépôt n° 316-20060606)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 237 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'installation d'un port méthanier à Gros-Cacouna.

(Dépôt n° 317-20060606)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Caron (Terrebonne) dépose :

Le Bilan 1998-2003 du Programme québécois de dépistage du cancer du sein.

(Dépôt n° 318-20060606)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

6 juin 2006

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité* et de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bouchard (Vachon) et M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale transmette ses félicitations les plus vives à la Commission scolaire de Montréal qui, en date du 31 mai 2006, a adopté à l'unanimité un plan vert visant à rencontrer les objectifs de Kyoto dans ses établissements d'ici 2012. Ce faisant, la Commission scolaire de Montréal fait œuvre d'éducation viable et s'inscrit désormais comme un leader inspirant et crédible en matière de protection de l'environnement.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de l'environnement qui avait lieu le 5 juin 2006.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

6 juin 2006

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 19, Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique ;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur les comptables agréés.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Pelletier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, propose que le principe du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 22 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 22 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 5 juin 2006, sur la motion de M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, soit maintenant adopté.

6 juin 2006

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bourdeau (Berthier) dépose :

Une liasse de courriels qu'il a reçus de citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'intégrité écologique et territoriale du parc national du Mont-Orford.
(Dépôt n° 319-20060606)

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, M. Bourdeau (Berthier) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

À 13 heures, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 04.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, soit maintenant adopté.

À 18 heures, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

6 juin 2006

La séance reprend à 20 h 03.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, soit maintenant adopté.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la fin de son intervention, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, propose :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans cinq mois ».

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint sur cette motion de report : 10 minutes sont allouées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle.

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, M. Soucy (Portneuf) retire certains propos non parlementaires.

6 juin 2006

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **51** en annexe)

Pour: **31** Contre: **56** Abstention: **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, soit maintenant adopté.

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, M. Charbonneau (Borduas) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

M. Girard (Gouin) propose l'ajournement du débat sur la motion de M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques.

Un débat s'ensuit.

À minuit, conformément à l'article 103 du Règlement, la motion d'ajournement du débat devient caduque. M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 7 juin 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

6 juin 2006

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de report présentée par Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques :

(Vote n° 51)

POUR - 31

Beaudoin	Charbonneau	Harel	Papineau
Bergeron	Charest	Legendre	Richard
Bertrand	<i>[Rimouski]</i>	Lelièvre	Robert
Bouchard	Cousineau	Lemay	Simard
<i>[Vachon]</i>	Deslières	Lemieux	Thériault
Boucher	Dionne-Marsolais	Maltais	<i>[Masson]</i>
Bourdeau	Doyer	Morin	Valois
Caron	Dufour	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Vermette
Champagne	Girard	Pagé	

CONTRE - 56

Auclair	Corbeil	Lafrenière	Pelletier
Audet	Couillard	Lamquin-Éthier	Perreault
Bachand	Courchesne	L'Écuyer	Reid
<i>[Outremont]</i>	Delisle	Legault	Rioux
Bachand	Descoteaux	<i>[Chambly]</i>	Soucy
<i>[Arthabaska]</i>	Després	Lessard	Théberge
Beauchamp	Dubuc	Loiselle	Thériault
Béchar	Fournier	MacMillan	<i>[Anjou]</i>
Bernard	Gabias	Marcoux	Tomassi
Bernier	Gaudet	Marsan	Vallières
Blackburn	Gauthier	Mercier	Whissell
Charest	Gautrin	Morin	
<i>[Matane]</i>	Hamad	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	
Charlebois	Hamel	Normandeau	
Cholette	Houda-Pepin	Ouimet	
Clermont	James	Paquet	
Copeman	Jérôme-Forget	Paquin	